

**AVIS SUR LES
DISPOSITIFS
MÉDICAUX****MULTIFLEX**

Pied prothétique monté sur une cheville
multiaxiale

Renouvellement d'inscription

Adopté par la Commission nationale d'évaluation des dispositifs
médicaux et des technologies de santé le 4 avril 2023

Faisant suite à l'examen du 4 avril 2023, la CNEDiMETS a adopté l'avis le 4 avril 2023.

Demandeur : BLATCHFORD EUROPE GmbH (Allemagne)

Fabricant : BLATCHFORD PRODUCTS LTD (Royaume-Uni)

Les modèles et références retenus sont ceux proposés par le demandeur dans le [chapitre 1.2](#)

L'essentiel

Indication retenue	Celle de la LPPR : Personne amputée amenée à marcher sur des sols irréguliers.
Service rendu (SR)	Suffisant
Comparateurs retenus	Les pieds avec cheville articulée (multiaxiale ou hydraulique).
Amélioration du Service rendu (ASR)	Absence d'amélioration du Service Rendu (ASR de niveau V)
Type d'inscription	Nom de marque.
Durée d'inscription	5 ans
Données analysées	Les données spécifiques à MULTIFLEX disponibles sont de nature technique.

<p>Éléments conditionnant le Service rendu (SR)</p> <ul style="list-style-type: none"> – Spécifications techniques – Modalités de prescription et d'utilisation 	<p>Aucune exigence supplémentaire par rapport aux spécifications techniques proposées par le fabricant.</p> <p>La prescription doit être faite par un médecin spécialiste de médecine physique et de réadaptation (MPR) dans le cas d'une première prescription d'un pied prothétique avec une cheville multiaxiale MULTIFLEX, ou lors du renouvellement avec changement du type de pied.</p> <p>Dans le cas du renouvellement du pied prothétique, la prescription n'est pas restreinte à ce spécialiste.</p>
<p>Études complémentaires devant être présentées à l'occasion du renouvellement de l'inscription</p>	<p>Aucune étude post-inscription spécifique n'est attendue pour le renouvellement d'inscription. Toutefois, la demande de renouvellement devra apporter les données disponibles actualisées conformément aux recommandations du guide pratique pour l'inscription au remboursement des produits et prestations.</p>
<p>Population cible</p>	<p>En l'absence de données épidémiologiques spécifiques de l'indication retenue, la population cible du pied MULTIFLEX ne peut être estimée avec précision.</p> <p>À titre informatif, le nombre de pieds prothétiques avec cheville multiaxiale MULTIFLEX ayant fait l'objet d'un remboursement est de 431 en 2021, en constante augmentation depuis 2017.</p>

Avis 1 définitif

Sommaire

1. Objet de la demande	4
1.1 Qualification de la demande	4
1.2 Modèles et références	4
1.3 Conditionnement	5
1.4 Revendications du demandeur	6
2. Historique du remboursement	6
3. Caractéristiques du produit	6
3.1 Marquage CE	6
3.2 Description	6
3.3 Fonctions assurées	7
3.4 Prestations	7
4. Service rendu (SR)	7
4.1 Intérêt du produit	7
4.2 Intérêt de sante publique	10
4.3 Conclusion sur le Service rendu (SR)	11
5. Éléments conditionnant le Service rendu (SR)	11
5.1 Spécifications techniques minimales	11
5.2 Modalités d'utilisation et de prescription	11
6. Amélioration du Service rendu (ASR)	11
6.1 Comparateur(s) retenu(s)	11
6.2 Niveau(x) d'ASR	12
7. Études complémentaires devant être présentées à l'occasion du renouvellement de l'inscription	12
8. Durée d'inscription proposée	12
9. Population cible	12

Ce document ainsi que sa référence bibliographique sont téléchargeables sur www.has-sante.fr 

Le présent avis est publié sous réserve des droits de propriété intellectuelle

Haute Autorité de santé – Service communication et information

5 avenue du Stade de France – 93218 SAINT-DENIS LA PLAINE CEDEX. Tél. : +33 (0)1 55 93 70 00

© Haute Autorité de santé – avril 2023

1. Objet de la demande

1.1 Qualification de la demande

Demande de renouvellement d'inscription sur la liste des produits et prestations prévue à l'article L 165-1 du code de la sécurité sociale (LPPR dans la suite du document).

1.2 Modèles et références

Les pieds prothétiques MULTIFLEX sont composés de 4 éléments :

- Une embase de pied,
- Un amortisseur mécanique dénommé « snubber »,
- Une cheville multiaxiale,
- Un revêtement esthétique de cheville en mousse.

Références de l'embase du pied

Taille (en cm)	Côté Gauche	Côté Droit
Standard		
22	519119	519120
23	519121	519122
24	519123	519124
25	519125	519126
26	519127	519128
27	519129	519130
28	519131	519132
29	519133	519134
30	519135	519136
Étroit (femme)		
22	519141	519142
23	519143	519144
24	519145	519146
25	519147	519148

Par rapport à la dernière évaluation, certaines références du « snubber » (409002, 409003 et 409004) ne font pas l'objet du renouvellement en raison de leur arrêt de commercialisation. De plus, les références des chevilles ont été modifiées sans changement du dispositif et un nouveau tableau de correspondance entre cheville et « snubber » en fonction du poids a été fourni par le demandeur.

Références du « snubber »

Descriptif	Référence
Snubber 60° W	409007
Snubber 70° O	409008
Snubber 80° B	409009

Références de la cheville multiaxiale

Descriptif	Référence
Pyramide mâle	
Cheville Multiflex W	409353
Cheville Multiflex O	409354
Cheville Multiflex B	409355
Pyramide femelle	
Cheville Multiflex W	379342
Cheville Multiflex O	379343
Cheville Multiflex B	379344

Références du revêtement esthétique en mousse

Taille (en cm)	Côté Gauche	Côté Droit
22 / 23 / 24	561068	561068
25 / 26	561070	561070
27 / 28	561072	561072
29 / 30	561074	561074

Correspondance entre cheville et « snubber »

Poids maximal de l'utilisateur (en kg)	60	80	100	125
Référence de la cheville avec pyramide mâle	409353	409353	409354	409355
Référence du « snubber »	409007	409008	409008	409009
Référence de la cheville avec pyramide femelle	379342	379342	379343	379344
Référence du « snubber »	409007	409008	409008	409009

1.3 Conditionnement

Unitaire.

Description du contenu :

- Une embase de pied,
- Une cheville multiaxiale,
- Une mousse de revêtement esthétique de cheville,
- Un « snubber »,
- Une notice d'utilisation destinée à l'orthoprothésiste,
- Une notice d'utilisation destinée au patient,
- Une notice technique.

1.4 Revendications du demandeur

1.4.1 Indication revendiquée

L'indication revendiquée est celle de la LPPR pour MULTIFLEX :

« Personne amputée amenée à marcher sur des sols irréguliers. »

1.4.2 Comparateurs revendiqués

Les pieds à restitution d'énergie de classe I.

1.4.3 ASR revendiquée

ASR de niveau V (absence d'amélioration).

2. Historique du remboursement

Il s'agit d'une demande de renouvellement d'inscription.

MULTIFLEX est inscrit sous nom de marque sur la LPPR depuis 2000.

Antérieurement positionné dans la nomenclature des pieds à restitution d'énergie, ce pied a été individualisé par l'arrêté du 19 mars 2013¹.

3. Caractéristiques du produit

3.1 Marquage CE

Classe I, déclaration CE de conformité par le fabricant.

3.2 Description

MULTIFLEX, est un effecteur terminal pour prothèse externe de membre inférieur.

Il constitué de 4 composants principaux :

- L'embase de pied. Elle est constituée d'une partie interne ou âme, en nylon renforcé de fibres de verre, surmontée d'une pièce en aluminium qui permet de fixer la cheville multiaxiale. L'enveloppe esthétique du pied, réalisée en mousse de polyuréthane, est surmoulée. Elle est indissociable de la partie interne ;
- Le revêtement esthétique de cheville, en mousse de polyuréthane ;
- La cheville multiaxiale, en aluminium incluant un bloc interne en caoutchouc ;

¹ Arrêté du 19 mars 2013 portant modification des modalités d'inscription des pieds à restitution d'énergie inscrits au chapitre 7 du titre II de la liste prévue à l'article L. 165-1 (LPPR) du code de la sécurité sociale (JO du 29 mars 2013)

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000027243099>

- L'amortisseur mécanique ou « snubber » en caoutchouc.

Le poids maximum de l'utilisateur est de 125 kg.

La longueur des pieds MULTIFLEX est comprise entre 22 cm et 30 cm.

La hauteur du talon est de 20 ± 15 mm pour le modèle standard et de 25 ± 15 mm pour le modèle étroit.

Il est possible d'associer les différents modules de chevilles et de « snubber » selon 4 combinaisons, déterminées en fonction du poids de la personne amputée pour chaque type de cheville (pyramide mâle et femelle).

3.3 Fonctions assurées

MULTIFLEX est un pied prothétique associé à une cheville multiaxiale qui vient remplacer anatomiquement le pied amputé du patient. Il permet lors de la marche une stabilité en phase d'appui au sol et un amortissement lors de l'attaque du talon au sol.

La cheville multiaxiale de MULTIFLEX permet les mouvements dans tous les axes pour faciliter la marche sur sols irréguliers : flexion/extension, inversion/éversion et torsion.

3.4 Prestations

La prestation associée au montage, à l'adaptation et aux réglages de MULTIFLEX est réalisée par un orthoprothésiste.

4. Service rendu (SR)

4.1 Intérêt du produit

4.1.1 Analyse des données : évaluation de l'effet de compensation du handicap / effets indésirables, risques liés à l'utilisation

4.1.1.1 Rappel des avis précédemment émis par la commission

Dans son avis du 25 janvier 2006² relatif à l'ensemble pied/cheville MULTIFLEX, la Commission s'est prononcée pour un service rendu suffisant, avec une absence d'amélioration du service rendu (ASR de niveau V) par rapport aux autres pieds à restitution d'énergie de la même classe (à savoir les pieds de classe I) inscrits sur la LPPR. Les données techniques montraient à cette époque la conformité de MULTIFLEX aux spécifications techniques mentionnées à la LPPR.

Ce cahier des charges a été modifié par l'arrêté du 19 mars 2013¹ et celui du 30 janvier 2014³.

² Avis de la CNEDiMITS du 25 janvier 2006 relatif à l'ensemble Pied Cheville MULTIFLEX, pied à restitution d'énergie de classe I. HAS ; 2006. <https://www.has-sante.fr/portail/upload/docs/application/pdf/pp020434.pdf>

³ Arrêté du 30 janvier 2014 portant modification des modalités d'inscription des pieds à restitution d'énergie inscrits au chapitre 7 du titre II de la liste prévue à l'article L. 165-1 (LPPR) du code de la sécurité sociale (JO du 4/2/2014)

Dans son avis du 12 juin 2012⁴ relatif aux pieds à restitution d'énergie, la Commission :

- Précise que MULTIFLEX n'est pas un pied à restitution d'énergie, mais qu'il répond à un besoin (personne amputée amenée à marcher sur des sols irréguliers) et qu'il doit être disponible.
- Considère que MULTIFLEX doit être soumis à une évaluation technique par un laboratoire d'essais compétent et indépendant. Les essais attendus sont ceux détaillés dans les spécifications techniques de la LPPR pour les pieds à restitution d'énergie. Les résultats à ces essais doivent être fournis.

Dans son dernier avis du 26/09/2017⁵ relatif à MULTIFLEX, la Commission s'est prononcée pour un Service rendu (SR) suffisant, avec une ASR de niveau V par rapport aux pieds à restitution d'énergie de classe I, sur la base des résultats d'essais réalisés par le CERAH dans les conditions prévues à la LPPR pour les pieds à restitution d'énergie.

4.1.1.2 Données spécifiques

Aucune étude clinique n'est fournie. Les données disponibles sont de nature technique. Elles sont relatives à un échantillon de taille 27. Elles rapportent les résultats des tests auxquels a été soumis MULTIFLEX.

Laboratoire d'essai	Poids maximal utilisé	Nombre de points	de Déformation permanente	Bilan énergie	Amplitudes articulaires
CERAH N°P09/98 (13/11/1998) N°13-009-A* (11/02/2013) *pour l'angle inversion/éversion et la flexion dorsiplantaire uniquement	125 kg	14,12	Talon : 1 mm Avant pied : 4 mm	Energie emmagasinée avant pied : 8,00 Nm Energie restituée avant pied : 5,40 Nm Rendement : 67,10 % Energie emmagasinée talon : 5,00 Nm Energie restituée talon : 3,30 Nm Rendement : 65,4 %	Angle Inversion/Éversion : 3,86° Flexion dorsiplantaire : 10,77°
	Certificat de renouvellement CERAH N° 15-128-A du 04/12/2015 : – Variation d'énergie emmagasinée au niveau de l'avant-pied = 14,05% < 20% – Variation d'énergie restituée au niveau de l'avant-pied = 1,74% < 20% – Variation d'énergie emmagasinée au niveau du talon = 14,52% < 20% – Variation d'énergie restituée au niveau du talon = 17,03% < 20%				
	Certificat de renouvellement CERAH N°20-131-B du 15/03/2023 : – Variation d'énergie emmagasinée au niveau de l'avant-pied = 19,75% < 20% – Variation d'énergie restituée au niveau de l'avant-pied = 4,07% < 20% – Variation d'énergie emmagasinée au niveau du talon = 13,60% < 20% – Variation d'énergie restituée au niveau du talon = 9,09% < 20%				

⁴ Avis de la CNEDiMITS du 12 juin 2012 relatif aux pieds à restitution d'énergie. HAS ; 2012. https://www.has-sante.fr/portail/upload/docs/application/pdf/2012-08/avis_general_pieds_a_restitution_denergie-12_juin_2012_4266_avis.pdf

⁵ Avis de la CNEDiMITS du 26/09/2017 relatif au pied MULTIFLEX, pied prothétique monté sur une cheville multiaxiale. HAS ; 2017. [https://www.has-sante.fr/upload/docs/evamed/CEPP-5329_MULTIFLEX_26_septembre_2017_\(5329\)_avis.pdf](https://www.has-sante.fr/upload/docs/evamed/CEPP-5329_MULTIFLEX_26_septembre_2017_(5329)_avis.pdf)

4.1.1.3 Événements indésirables

Les données transmises par le demandeur rapportent 3 événements signalés dans le monde sur la période allant de 2017 à 2022 (en cours) soit un taux cumulé de 0,01 % par rapport au nombre d'unités vendues.

Les événements décrits sont :

- Boulon de pied cassé
- Boulon de pied cisailé

4.1.2 Place dans la stratégie de compensation du handicap

Plusieurs pieds prothétiques sont disponibles :

- Les pieds rigides (type SACH), transmettant peu d'énergie à la marche ;
- Les pieds articulés à axe simple ou multiaxial, reproduisant l'articulation naturelle de la cheville pendant la marche (flexion plantaire à l'attaque du talon et légère dorsiflexion) ;
- Les pieds à restitution d'énergie, restituant l'énergie emmagasinée lors de la phase d'appui de la marche, permettant une impulsion et une marche plus fonctionnelle ;
- Les pieds avec cheville hydraulique, dont le déroulé du pas est un compromis entre déformation des lames du pied et amplitude de variation de l'angle de la cheville, qui sont créées par la même force exclusivement fournie par l'utilisateur à la phase d'appui (comme pour le pied à restitution d'énergie) ;
- Les pieds avec cheville à microprocesseur, utilisant des capteurs permettant de recueillir des informations sur le mouvement, la position du pied et l'environnement, et d'ajuster la vitesse et l'amplitude du mouvement.
- Les pieds avec propulsion électrique active, similaires aux pieds avec cheville à microprocesseur, avec en plus la production d'une force électrique de propulsion en fin de phase d'appui.

Pour chaque type de pied, plusieurs modèles existent pour répondre aux besoins des personnes amputées. Pour déterminer le pied adéquat, il faut tenir compte de la taille de la personne amputée, de son poids et des activités qu'elle pratique.

Le choix du type de pied peut évoluer dans le temps en fonction du projet de vie et des capacités de la personne amputée. Lors du premier appareillage et lors de chaque renouvellement, les besoins de la personne doivent être évalués ou réévalués pour déterminer les caractéristiques du pied y répondant le mieux.

La Commission estime que le pied MULTIFLEX constitue une alternative aux pieds prothétiques disponibles dans la stratégie de compensation du handicap résultant d'une amputation ou d'une agénésie du membre inférieur, pour les personnes ayant un faible niveau d'activité, susceptibles de marcher sur des sols irréguliers.

Conclusion sur l'intérêt du produit

La Commission estime que le pied prothétique monté sur une cheville multiaxiale MULTIFLEX a un intérêt de compensation du handicap pour les personnes amputées ayant un faible niveau d'activité, amenées à marcher sur des sols irréguliers.

4.2 Intérêt de sante publique

4.2.1 Gravité de la pathologie

L'amputation du membre inférieur est à l'origine d'un handicap définitif et d'une dégradation marquée de la qualité de vie. L'appareillage prothétique est la seule alternative. Il doit permettre de restituer l'intégrité anatomique et de restaurer les fonctions de l'appareil locomoteur.

4.2.2 Épidémiologie de la pathologie

Amputation du membre inférieur

Aucune donnée française récente relative à la prévalence des amputations du membre inférieur n'est disponible, hors diabète.

L'incidence des amputations majeures du membre inférieur est relativement stable (selon les données du Programme de Médicalisation des Systèmes d'Information - PMSI) : de l'ordre de 7 600 patients par an de 2017 à 2019, avec une baisse observée en 2020 et 2021 par rapport aux années précédentes.

Tableau 1 : Nombre d'actes d'amputations majeures de membre inférieur pratiqués en France annuellement dans l'ensemble des établissements hospitaliers publics et privés

ACTE	2017	2018	2019	2020	2021
NZFA001 Désarticulation de la hanche	48	25	44	49	36
NZFA002 Amputation transtibiale	3670	3700	3831	3545	3 671
NZFA003 Désarticulation genou	104	84	74	78	59
NZFA006 Désarticulation ou amputation du membre inférieur à travers l'os coxal, l'articulation sacro-iliaque ou le sacrum	8	12	17	*	*
NZFA007 Amputation transfémorale	3788	3708	3669	3391	3 466
NZFA008 Désarticulation ou amputation interilioabdominale	4	*	*	*	*
Total	7622	≈7529	≈7635	≈7063	≈7 232

Données PMSI - Source ATIH (consulté le 4 mai 2022)

* Aucun résultat affiché par l'ATIH en raison du secret statistique (effectif inférieur à 11).

Agénésies du membre inférieur

Le Premier Rapport sur les agénésies transverses des membres supérieurs⁶, à partir des données issues des registres français de surveillance des anomalies congénitales, rapporte des données sur la prévalence de la réduction des membres inférieurs :

- Réductions de membre inférieur congénitales (code CIM Q72) : prévalence comprise entre 1,6 cas pour 10 000 en Auvergne et 3,2 cas pour 10 000 naissances aux Antilles et à la Réunion.
- Agénésies transverses des membres inférieurs (codes CIM10 Q720, Q722, Q723 et Q7230, correspondant à une absence de pied) : prévalence estimée entre 0,6 cas pour 10 000 en Auvergne et 1,8 cas pour 10 000 à la Réunion et 1,3 cas pour 10 000 naissances dans les 3 autres régions considérées.

⁶ Premier rapport sur les agénésies transverses des membres supérieurs (ATMS). Santé Publique France. <https://www.santepubliquefrance.fr/maladies-et-traumatismes/maladies-de-la-mere-et-de-l-enfant/anomalies-et-malformations-congenitales/documents/note-scientifique-en-reponse-a-une-saisine/premier-rapport-sur-les-agenesies-transverses-des-membres-superieurs-atms--saisine-n-2018-sa-0242-demande-d-avis-relatif-a-l-existence-de-cas> [consulté le 22/02/2023]

4.2.3 Impact

MULTIFLEX répond à un besoin déjà couvert.

Conclusion sur l'intérêt de santé publique

Compte tenu de sa capacité à restaurer la fonction du membre amputé ou manquant et donc de limiter le handicap engendré par une amputation ou une agénésie de membre inférieur et l'impact sur la qualité de vie de la personne amputée du membre inférieur, le pied prothétique monté sur une cheville multiaxiale MULTIFLEX a un intérêt pour la santé publique.

4.3 Conclusion sur le Service rendu (SR)

La Commission nationale d'évaluation des dispositifs médicaux et des technologies de santé estime que le Service rendu (SR) est suffisant pour le renouvellement d'inscription de MULTIFLEX sur la liste des produits et prestations prévue à l'article L.165-1 du code de la sécurité sociale.

La Commission maintient l'indication suivante : **Personne amputée amenée à marcher sur des sols irréguliers.**

5. Éléments conditionnant le Service rendu (SR)

5.1 Spécifications techniques minimales

Aucune exigence supplémentaire par rapport aux spécifications techniques proposées par le fabricant.

5.2 Modalités d'utilisation et de prescription

La prescription doit être faite par un médecin spécialiste de médecine physique et de réadaptation (MPR) dans le cas d'une première prescription d'un pied prothétique avec une cheville multiaxiale MULTIFLEX, ou lors du renouvellement avec changement du type de pied.

Dans le cas du renouvellement du pied prothétique, la prescription n'est pas restreinte à ce spécialiste.

6. Amélioration du Service rendu (ASR)

6.1 Comparateur(s) retenu(s)

Dans son avis de 2012, la Commission a précisé que MULTIFLEX n'était pas un pied à restitution d'énergie. De plus, d'autres pieds avec cheville articulée sont disponibles. Au vu de ces éléments, la Commission retient comme comparateur les pieds avec cheville articulée (multiaxiale ou hydraulique).

6.2 Niveau(x) d'ASR

La Commission nationale d'évaluation des dispositifs médicaux et des technologies de santé s'est prononcée pour une absence d'amélioration du service rendu (ASR V) du pied MULTIFLEX par rapport aux pieds avec cheville articulée (multiaxiale ou hydraulique).

7. Études complémentaires devant être présentées à l'occasion du renouvellement de l'inscription

Aucune étude post-inscription spécifique n'est attendue pour le renouvellement d'inscription. Toutefois, la demande de renouvellement devra apporter les données disponibles actualisées conformément aux recommandations du guide pratique pour l'inscription au remboursement des produits et prestations.

8. Durée d'inscription proposée

5 ans

9. Population cible

La population cible est celle des personnes amputées du membre inférieur ou ayant une agénésie d'une partie ou de l'intégralité du membre inférieur amenées à marcher sur des sols irréguliers.

Son estimation est habituellement réalisée en prenant en compte d'une part, les données épidémiologiques relatives aux pathologies visées par l'emploi de ces dispositifs et d'autre part, leur place dans la stratégie de compensation du handicap. En l'absence de données épidémiologiques spécifiques de l'indication retenue (Paragraphe 4.2.2), la population cible de MULTIFLEX ne peut être estimée avec précision.

Les données issues du PMSI (Paragraphe 4.2.2) rapportent la réalisation d'amputations majeures du membre inférieur au cours d'environ 7 000 séjours hospitaliers en 2021. Tous ces patients ne relèvent pas d'un appareillage avec un pied. Les personnes amputées, qu'il s'agisse d'une amputation congénitale ou acquise, susceptibles de bénéficier d'un pied sont en effet en majorité actives.

À titre informatif, une analyse du nombre de pieds prothétiques MULTIFLEX ayant fait l'objet d'un remboursement a été réalisée à partir des données de remboursement concernant l'ensemble des régimes de l'Assurance Maladie (données LPP'AM de 2017 à 2021)⁷. La sélection a porté sur le nombre de dispositifs remboursés pour le code LPPR 2742214 pour MULTIFLEX :

Tableau 2. Nombre de pieds MULTIFLEX remboursés entre 2017 et 2021 en France (source : Datamart de Consommation inter-régimes du SNDS)

	2017	2018	2019	2020	2021
Nombre de pieds	191	265	346	399	431

⁷ Source : Dispositifs médicaux inscrits sur la liste des produits et prestations – LPP'AM – de 2016 à 2021 <https://assurance-maladie.ameli.fr/etudes-et-donnees/lpp-lppam-2016-2021> [consulté le 21/02/2023].

Le nombre de pieds prothétiques avec cheville multiaxiale MULTIFLEX remboursés en 2021 est de 431, en constante augmentation depuis 2017.

En l'absence de données épidémiologiques spécifiques de l'indication retenue, la population cible du pied MULTIFLEX ne peut être estimée avec précision.

À titre informatif, le nombre de pieds prothétiques avec cheville multiaxiale MULTIFLEX ayant fait l'objet d'un remboursement est de 431 en 2021, en constante augmentation depuis 2017.

MULTIFLEX, 4 avril 2023

Toutes nos publications sont téléchargeables sur www.has-sante.fr